

## FICHE DÉONTOLOGIE

### L'obligation de neutralité

*Le Code Général de la Fonction Publique consacre notamment l'ensemble des obligations que doivent respecter tous les agents publics.*

*Parmi elles, l'agent public se doit **d'exercer ses fonctions avec neutralité***

#### A. Qu'est-ce que l'obligation de neutralité ?

L'obligation de neutralité signifie que tout agent public, sans distinction, doit **s'abstenir de manifester ses croyances religieuses, opinions politiques et philosophiques à l'égard des autres.**

#### B. Suis-je concerné(e) par l'obligation de neutralité ?

Tous les agents sont concernés par l'obligation de neutralité sans distinction, quel que soit :

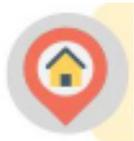
- Votre statut : fonctionnaire ou contractuel
- Votre catégorie : A, B ou C

#### C. Dans quel cadre suis-je tenu(e) de respecter l'obligation de neutralité ?

L'agent public se doit de respecter l'obligation de neutralité **en toutes circonstances, à la fois sur son temps de travail et dans sa vie privée**



**Dans le cadre du service**, tout agent doit agir avec neutralité à l'égard des usagers, de ses collègues et de sa hiérarchie.



**Dans sa vie privée**, tout agent ne doit pas utiliser sa fonction ou son appartenance à l'administration qui l'emploie pour manifester ses croyances.

## D. Quels sont les comportements pouvant être sanctionnés ?

### Il y a deux types de comportements pouvant être sanctionnés :

- Les comportements **toujours sanctionnés car interdits par la loi, quelle que soit votre situation**
- Les comportements **qui peuvent être sanctionnés**

The infographic is divided into two main sections. The top section, titled 'Les comportements toujours interdits\*' (Always prohibited behaviors\*), is enclosed in a red dashed border and features a red prohibition sign icon. It lists seven types of behaviors: provocation to crime, terrorism apology, discrimination, contestation of crimes, wearing criminal symbols, hate speech, and social media terrorism apology. The bottom section, titled 'Les comportements sanctionnables\*' (Sanctionable behaviors\*), is enclosed in an orange dashed border and features a yellow warning sign icon. It lists four behaviors related to the use of professional email and functions, with a central yellow box stating 'Quel que soit mon poste...' (Regardless of my position...). Surrounding this box are icons representing various professions: a chef, a firefighter, a construction worker, a police officer, and a doctor.

### Les comportements toujours interdits\*

- **Provocation à commettre un crime ou un délit** : provocation au suicide, à se procurer des armes illégalement...
- **L'apologie du terrorisme, de crime contre l'humanité**
- **Les discriminations** : fondées sur la race, le sexe, la religion, les opinions, l'orientation sexuelle....
- **La contestation de l'existence de crimes contre l'humanité**
- **Le port ou l'exhibition d'uniformes, insignes ou emblèmes rappelant ceux des responsables d'organisation criminelle ou de crimes contre l'humanité**
- **Les discours d'incitation à la haine** : discours qui incitent à la haine, à des attaques verbales et physiques envers une personne ou un groupe de personnes sur la base de la race, du sexe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la religion...
- **La diffusion, le partage, le « like » sur les réseaux sociaux de contenus faisant l'apologie du terrorisme, incitant à la haine (raciale, religieuse, sexuelle...), ou tout autre contenu interdit**

### Les comportements sanctionnables\*

Quel que soit mon poste...

- **Je n'utilise pas mon adresse courriel professionnel sur des sites culturels ou de partis politiques...**
- **Je n'utilise pas ma fonction ou l'administration qui m'emploie pour manifester mes croyances et mes opinions**
- **Je ne fais pas de propagande pour un parti politique, une opinion philosophique auprès des usagers ou des autres agents publics**
- **Je ne fais pas de prosélytisme religieux auprès des usagers ou des autres agents publics**

\*Les listes des comportements interdits et sanctionnables sont indicatives et non pas exhaustives